



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Mission permanente de la Suisse
auprès des Nations Unies à New York

Permanent Mission of Switzerland to the United Nations in
New York

Seul le texte prononcé fait foi

65ème Session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Point 28a de l'ordre du jour

Avancement des femmes

**Déclaration
de
M. Jean-Daniel Vigny
Ministre**

New York, le 11 octobre 2010

Check against delivery

65th session of the General Assembly of the United Nations

Item 28a

Advancement of Women

**Statement
by
Mr Jean-Daniel Vigny
Minister**

New York, 11 October 2010

Monsieur le Président,

L'autonomisation des femmes au sens large est désormais considérée comme la condition sine qua non pour venir à bout des violations continues des droits des femmes. Cette opinion reflète une avancée importante, de la victimisation à une meilleure inclusion des femmes. Les femmes doivent être efficacement représentées dans les processus de décision inhérents au droit national et international, s'agissant de l'économie, de la politique et de tous les autres changements qui façonnent le monde d'aujourd'hui. En d'autres termes, les États sont tenus de mettre en place l'ensemble des dispositifs existants pour réaliser une égalité réelle et concrète, constante, omniprésente et à tous les niveaux, entre les femmes et les hommes. La Suisse estime que les droits garantis par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et par les autres instruments internationaux de défense des droits humains doivent faire l'objet de davantage d'attention et qu'il est indispensable que les gouvernements les inscrivent au nombre de leurs priorités en matière de développement économique et social. Nous sommes convaincus que la récente création d'ONU Femmes et la mise en place au Conseil des droits de l'homme d'un nouveau groupe de travail sur la discrimination des femmes dans la loi et dans la pratique permettra d'accélérer le progrès dans ce domaine.

C'est dans ce contexte que ma délégation a choisi d'axer son intervention sur deux points: la violence contre les femmes et la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Le rapport du Secrétaire général sur l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes (A/65/208) rappelle les progrès accomplis, notamment en ce qui concerne la mise en place, ces dix dernières années, de cadres normatifs par les gouvernements. La Suisse estime que la recommandation du rapport sur l'importance de la **prévention** de la violence contre les femmes est cruciale. Le cadre légal est certes une bonne base, mais sans mesures préventives qui attaquent le problème à la racine, la loi elle-même ne constitue qu'une étape vers l'élimination d'un type de violation des droits humains.

Permettez-moi de vous donner deux exemples : ces dernières années, de nombreux États ont adopté des mesures légales pour éliminer la pratique inacceptable de la

mutilation génitale féminine/excision (MGF/E). Alors que de nombreux pays africains ont également adopté des plans d'action plus larges, basés sur la coopération avec des partenaires clés et du personnel compétent chargé de la prévention de cette pratique, cela a été moins le cas dans les pays de destination des migrants, comme le nôtre. Ainsi, la Suisse travaille actuellement sur un projet de loi contre la pratique des MGF et souhaite accompagner cette future base légale de mesures tout aussi indispensables de prévention, de sensibilisation et d'éducation. Depuis 2008, ce processus bénéficie de l'appui d'un service national de coordination sur l'élimination des MGF.

Mon deuxième exemple est la lutte contre la **violence domestique**. La Suisse, à l'instar de nombreux autres pays, a pris les mesures urgentes nécessaires pour éradiquer durablement ce fléau. Depuis 2003, une unité gouvernementale spécialisée dans la prévention de la violence soutient l'action nationale de la Confédération et se concentre sur la lutte contre la violence dans les couples vivant maritalement ou séparés, en prenant en compte à la fois la situation de la victime et celle de l'agresseur.

Monsieur le Président, permettez-moi d'aborder le deuxième point de mon intervention, l'application de la **Résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité**.

Bien que ces dernières années, des progrès aient été accomplis dans le monde vers une concrétisation des objectifs de la résolution 1325, il reste encore beaucoup à faire pour les femmes, la paix et la sécurité.

Quelques mesures importantes qui, à terme, pourraient favoriser l'efficacité de l'application de la Résolution 1325, ont été formulées dans les résolutions 1888 et 1889 sur les femmes, la paix et la sécurité, adoptées l'année dernière. Suite à la nouvelle résolution du Conseil de sécurité sur la violence sexuelle pendant les conflits, Margot Wallström a été nommée Représentante spéciale du Secrétaire général et s'est rendue en République démocratique du Congo, où les violences sexuelles graves contre les femmes ont mis son nouveau mandat à l'épreuve. Parallèlement, une série d'indicateurs globaux ont été définis. La Suisse salue à cet égard l'ajout d'indicateurs de la santé en matière de sexualité et de procréation des

femmes et des filles dans le rapport au Conseil de sécurité du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité. Persuadés que ces indicateurs serviront le processus de mise en œuvre, nous en avons introduits dans notre plan d'action national révisé pour la mise en œuvre de la résolution 1325. Enfin, la Suisse encourage la création d'équipes de réaction rapide, comme le prévoit la Résolution 1888. Dans cette optique, nous sommes favorables à ce mécanisme multilatéral permanent d'intervention rapide au service de la justice (IRJ), qui permet de déployer sans délai des experts en justice pénale et peut faciliter nos efforts communs pour faire avancer la cause des femmes, de la paix et de la sécurité.

Cette année, nous avons revu notre plan d'action national pour y inclure les dernières évolutions et les enseignements tirés de l'expérience de ces deux dernières années. Nous encourageons les Etats qui ne l'ont pas encore fait à préparer un plan d'action national, mesure qui s'est avérée en Suisse un outil efficace pour concrétiser les objectifs de la résolution 1325. Nous sommes disposés à faire profiter d'autres pays de notre expérience et de nos bonnes pratiques à cet égard.

Pour conclure, quelques jours à peine après le **Sommet de haut niveau sur les ODM**, nous aimerions vous rappeler que le rythme des progrès vers l'accomplissement des ODM dépend dans une très large mesure du respect fondamental des droits humains. Pour ce qui touche à la santé en matière de sexualité et de procréation, la Suisse estime que les facteurs de forte mortalité maternelle, tels que les grossesses non désirées, les plannings familiaux restrictifs, les avortements dangereux et les maladies sexuellement transmissibles, ont souvent leur racine dans la violence structurelle qui met en péril la vie des femmes, leur corps, leur intégrité psychologique et leur liberté.

Merci, Monsieur le Président.

Mr. President

The empowerment of women in a broad sense is now recognized to be essential for overcoming the continuous disrespect of women's human rights. This reflects the important step from the victimization of women towards a more inclusive approach: Women need to be effectively represented in the decision making process regarding national and international law, economics, politics and other developments that shape our world today. In other words: States are responsible to implement all the existing frameworks at hand in order to achieve a real and effective equality between women and men. On all levels, everywhere and at all times. Switzerland believes that women's rights, as guaranteed by the CEDAW and other international human rights instruments, must receive more attention and be placed at the centre of governments' economic and social development agenda. We are confident that the recent establishment of UN Women and of a new Working Group of the Human Rights Council on the issue of discrimination against women in law and practice will contribute to accelerate progress in this regard.

With these words in mind, my delegation would like to focus in its intervention on two topics: violence against women and the implementation of UNSCR 1325.

The Report of the Secretary General on the Elimination of all Forms of Violence against Women (A/65/208) points out the progress achieved in particular with regard to the national normative framework that have been established over the past ten years. Switzerland believes that the recommendation of the report concerning the importance of **prevention** of violence against women is crucial. A legal framework is certainly the basis we build upon, but without preventive measures targeting the roots of the problem, the norm itself is only a step towards the elimination of a human rights violation.

Let me give you two examples: Many states have in the past years adopted legal measures to eliminate the unacceptable practise of **Female Genital Mutilation\ Cutting (FGMC)**. While many African States have also adopted broader National Action Plans based on the cooperation with key partners and relevant personnel looking at the prevention of the practise, this has been less the case in countries of

destination of migration, including our country. Switzerland is also currently in the process of establishing a legal norm prohibiting the practise of FGM, and is continuously working on matching the new legal basis with the equally important measures including prevention, awareness raising and education. Since 2008 a national coordination service on the elimination of FGM is supporting this process.

Another example is the fight against **Domestic Violence**, where Switzerland, together with many other countries has taken the necessary and urgent steps in order to address domestic violence effectively and with a long term perspective. Since 2003 a governmental specialized violence prevention unit is supporting the national measures taken by the Swiss Confederation and is concentrating its work on combating violence in relationships between cohabiting and separated couples, taking into account the situation of both the victim and the perpetrator.

Mr. President, let me now address the second topic, the implementation of **UN Security Council Resolution 1325 on Women, Peace and Security**.

Although during the last ten years progress has been made throughout the world in implementing the objectives of Resolution 1325 much work lays ahead of us in the area of women, peace and security.

Some important measures that should eventually lead to a more effective implementation of UNSCR 1325 are formulated in last year's Resolutions on women, peace and security - UNSCR 1888 and 1889. As a consequence, the new SRSG on sexual violence in conflict, Margot Wallström, was nominated and has now visited the Democratic Republic of Congo, where the recent serious incidents of sexual violence against women already put this new mandate to the test. Moreover, a set of global indicators was created. Switzerland especially welcomes in this regard the inclusion of indicators related to the sexual and reproductive health of women and girls in the Secretary General report to the Security Council on Women Peace and Security. We are positive that these indicators can help to push the implementation process forward and have introduced indicators in our revised national action plan for the implementation of UNSCR 1325. Lastly, Switzerland welcomes the creation of rapid response teams as foreseen in UNSCR 1888. In this regard we support the Justice

Rapid Response Mechanism, a multilateral stand-by facility to deploy rapidly criminal justice and related professionals that can be a suitable tool also for our common efforts in the area of women, peace and security.

This year we have revised our national action plan to include new developments as well as lessons learnt of the past two years. We encourage States that have not done so yet to draft national action plan as it has proved to be an effective tool in the implementation of the objectives of UNSCR 1325 in Switzerland. We are ready to share the lessons we have learnt and best practices in this regard.

Finally, only a few days after the **High Level Summit on the MDGs**, we would like to remind, that the pace of progress toward the MDGs greatly depends on the respect of basic human rights. With regard to sexual and reproductive health, Switzerland believes that factors which lead to high prevalence of maternal mortality, such as unwanted pregnancies, restricted family planning, unsafe abortions and sexually transmitted diseases, often have their roots in the structural violence that jeopardizes women's lives, bodies, psychological integrity and freedom.

Thank you, Mr. President.